

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

**AVIS DE MOTION**

Le conseiller Monsieur Alain Champagne donne un avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant l'article 6 du règlement 364-95 décrétant la confection, l'acquisition de terrain et les droits de passage pour la réalisation du puits artésien du rang 10, de la conduite d'amenée d'eau ainsi que du mode d'imposition pour le paiement de l'emprunt.

**RÈGLEMENT NUMÉRO 114-2010**

---

**RÈGLEMENT MODIFIANT L'ARTICLE 6 DU RÈGLEMENT  
364-95 DÉCRÉTANT LA CONFECTION, L'ACQUISITION DE  
TERRAIN ET LES DROITS DE PASSAGE POUR LA  
RÉALISATION DU PUIS ARTÉSIEN DU RANG 10, DE LA  
CONDUITE D'AMENÉE D'EAU AINSI QUE DU MODE  
D'IMPOSITION POUR LE PAIEMENT DE L'EMPRUNT**

---

**ATTENDU QUE** les membres du conseil désirent augmenter le nombre d'unité attribué au terrain vacant;

**ATTENDU QU'** un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 7 décembre 2010 ;

**Le conseil décrète ce qui suit :**

**ARTICLE 1 :** Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2 :** Catégorie d'immeubles visés

<b>Catégorie</b>	<b>Facteur</b>
- chaque emplacement vacant	4 unités

**« ENTRÉE EN VIGUEUR »**

**ARTICLE 3 :** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Il modifie l'article 6 du règlement 364-95 portant sur le présent sujet.

Passé et adopté par le conseil municipal lors d'une séance ordinaire tenue le 15 décembre 2010 et signé par le maire et la directrice générale - secrétaire-trésorière.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ APRÈS LECTURE**

---

HERMAN BOLDUC, MAIRE

---

EDITH QUIRION, D. G. - SEC.-TRES.